

# AMUNDI OBLIGATERME 2028 ESR - F

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/12/2024

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **122,56 (EUR)**  
Date de VL et d'actif géré : **31/12/2024**  
Actif géré : **109,73 (millions EUR)**  
Indice de référence : **Aucun**

## Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI OBLIGATERME 2028 ESR, nourricier de AMUNDI OBLIGATERME 2028, vous recherchez, par l'intermédiaire de son fonds maître, à investir dans des obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE. En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI OBLIGATERME 2028 et accessoirement en liquidités. L'objectif de gestion de votre fonds est de capter le rendement offert par les obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE. Ces titres ont une maturité égale ou inférieure à la durée de la période d'investissement, soit 5 ans à compter de la création du fonds.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



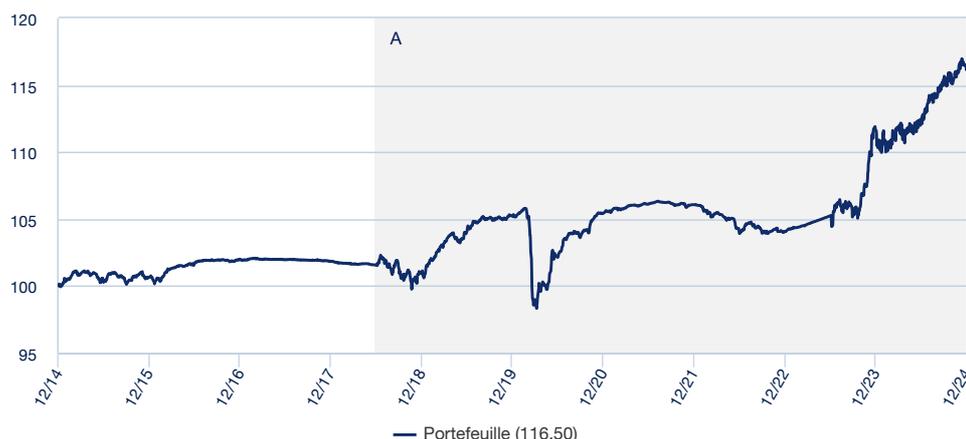
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



A : Renouvellement de stratégie + changement de SRI

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

| Depuis le           | Depuis le  | 1 mois     | 3 mois     | 1 an       | 3 ans      | 5 ans      | 10 ans |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------|
| 29/12/2023          | 29/11/2024 | 30/09/2024 | 29/12/2023 | 31/12/2021 | 31/12/2019 | 31/12/2014 |        |
| <b>Portefeuille</b> | 4,30%      | 0,08%      | 0,91%      | 4,30%      | 9,84%      | 10,73%     | 16,50% |

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

|                     | 2024  | 2023  | 2022   | 2021  | 2020  | 2019  | 2018   | 2017   | 2016  | 2015  |
|---------------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|--------|-------|-------|
| <b>Portefeuille</b> | 4,30% | 7,35% | -1,90% | 0,59% | 0,23% | 4,18% | -0,81% | -0,13% | 1,28% | 0,66% |

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

|                                   | 1 an  | 3 ans | 5 ans |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|
| <b>Volatilité du portefeuille</b> | 2,41% | 2,33% | 2,81% |
| <b>Ratio de sharpe</b>            | 0,19  | 0,35  | 0,30  |

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

### Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| <b>Baisse maximale</b>               | -7,07%  |
| <b>Délai de recouvrement (jours)</b> | 316     |
| <b>Moins bon mois</b>                | 03/2020 |
| <b>Moins bonne performance</b>       | -5,90%  |
| <b>Meilleur mois</b>                 | 12/2023 |
| <b>Meilleure performance</b>         | 2,92%   |

### Indicateurs (Source : Amundi)

|                         | Portefeuille |
|-------------------------|--------------|
| <b>Sensibilité</b>      | 2,62         |
| <b>Nombre de lignes</b> | 96           |

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

OBLIGATAIRE ■

Commentaire de gestion

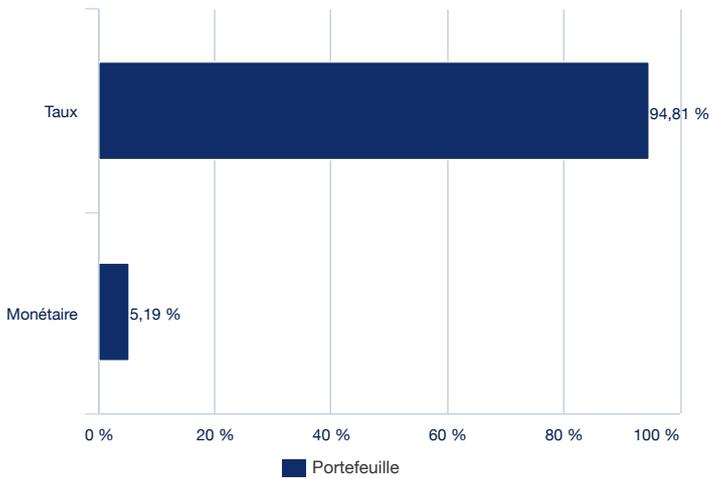
En décembre 2024, la macroéconomie mondiale a été considérablement marquée par les actions des banques centrales et des événements géopolitiques notables. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a procédé à sa troisième réduction consécutive des taux d'intérêt, abaissant les taux directeurs de 25 points de base pour atteindre une fourchette cible de 4,25 % à 4,5 %. Cette décision a été largement motivée par une modération de l'inflation. Parallèlement, dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne a réduit ses taux directeurs de 25 points de base à 3,00 % le 12 décembre, attribuant cette décision à une baisse de l'inflation à 2,2 % en novembre. Ces ajustements de la politique monétaire ont été conçus pour favoriser la croissance économique dans un contexte de diminution des pressions inflationnistes. Sur le plan géopolitique, l'Europe a connu des incertitudes politiques, notamment avec la chute du gouvernement Barnier en France suite à une motion de censure votée par l'Assemblée nationale, ce qui a conduit à un écartement du spread OAT-Bund, et donc à la sous-performance des banques françaises.

En ce qui concerne le marché du crédit, les émissions primaires ont été limitées à la fin du mois en raison des fêtes de fin d'année ; toutefois, les émissions primaires annuelles ont atteint un niveau historique d'environ 630 milliards d'euros. Une part importante de ces émissions a été sursouscrite, ce qui souligne l'appétit du marché pour cette classe d'actifs. En termes de flux de capitaux vers les fonds ouverts, le mois de décembre a été marqué par des entrées positives s'élevant à 330 millions d'euros, contribuant à un total de 21 milliards d'euros pour l'année, ce qui représente 11,6 % des actifs sous gestion de la classe d'actifs. Cette tendance a conduit de nombreuses personnes à qualifier l'année d'« année de l'obligation ». Les investisseurs ont été particulièrement attirés par les obligations d'entreprises, qui ont offert des rendements supérieurs à ceux de la dette publique, les entreprises ayant fait preuve de résilience dans la gestion de leurs coûts d'emprunt. Au cours du mois, les spreads de crédit se sont resserrés de 6 points de base, pour finir à 102 points de base. Toutefois, le marché a enregistré un rendement total négatif de -0,38 % en raison de la hausse des taux d'intérêt. Les actifs à bêta élevé ont surperformé leurs homologues plus sûrs ; en particulier, les titres bancaires AT1 ont réalisé un rendement total de 0,89%, suivis par les obligations à haut rendement avec un rendement total de 0,65%, et les obligations hybrides à 0,61%. D'un point de vue sectoriel, les secteurs les plus performants ont été l'assurance-vie et l'immobilier, tandis que les secteurs les moins performants ont été les banques et les industries chimiques.

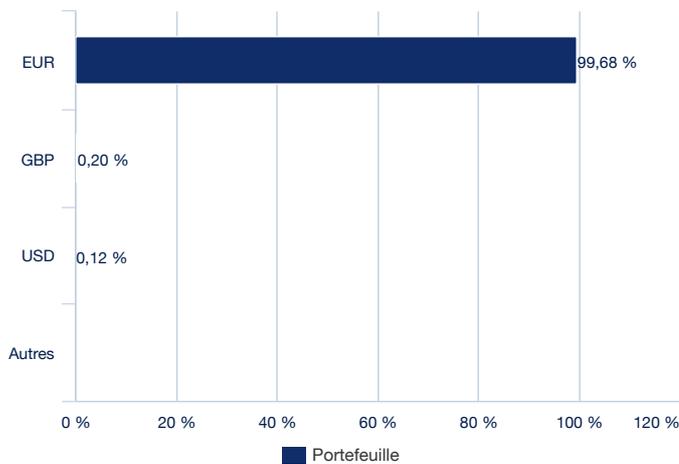
À l'avenir, le marché européen Investment Grade devrait bénéficier de l'intérêt confirmé des investisseurs, soutenu par des politiques monétaires accommodantes, des rendements attractifs et des fondamentaux d'entreprise solides. Néanmoins, plusieurs risques persistent, en particulier sur les marchés exposés à l'instabilité politique, comme la France, où une incertitude prolongée pourrait entraîner un élargissement des spreads bancaires nationaux. En outre, l'imprévisibilité entourant les politiques tarifaires potentielles du président Trump et leurs implications pour le commerce mondial, ainsi que les mesures de relance fiscale susceptibles de raviver les pressions inflationnistes, ajoute à la complexité du paysage.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)



Répartition par devises (Source : Groupe Amundi)

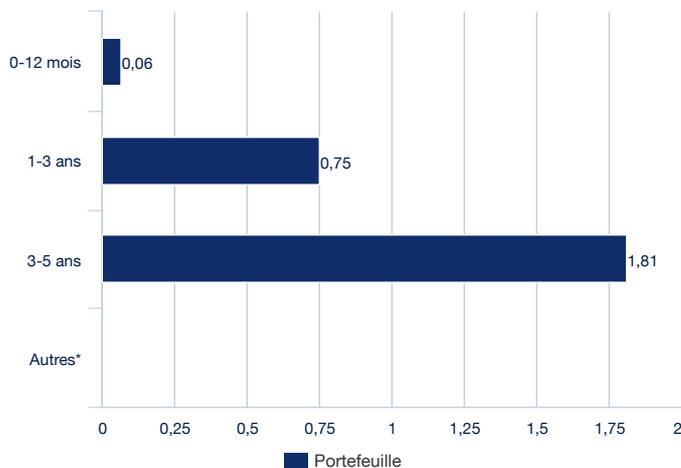


## OBLIGATAIRE ■

## Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

## Répartition par maturités (Source : Amundi) \*

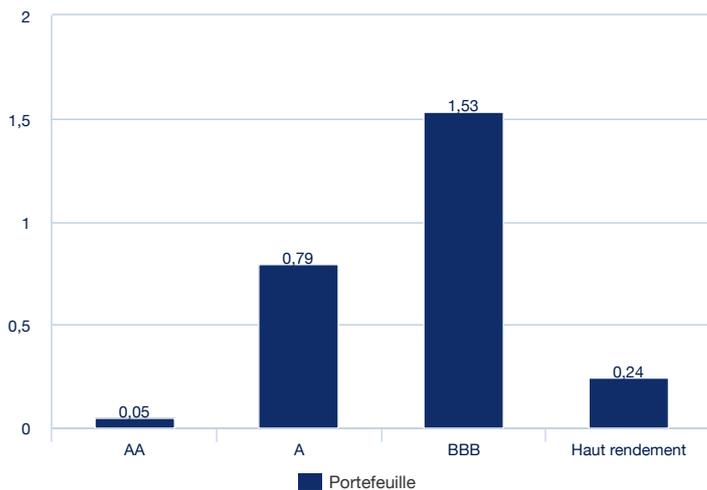
En points de sensibilité



\*\* Autres : non classés, dépôts, appels de marge ...

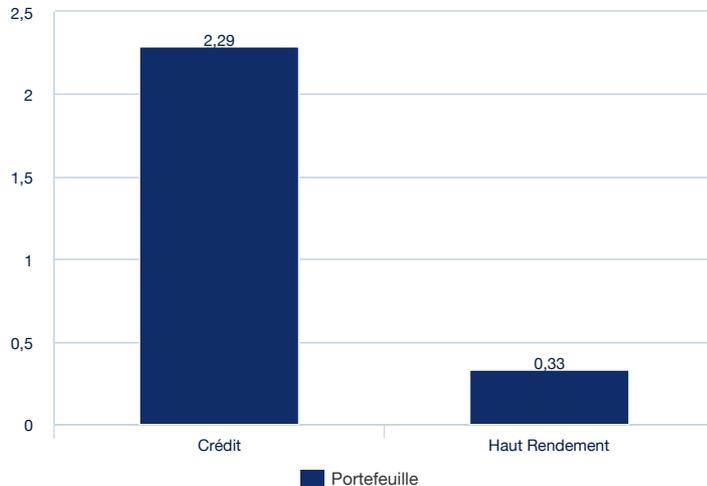
## Répartition par notations (Source : Amundi)

En points de sensibilité



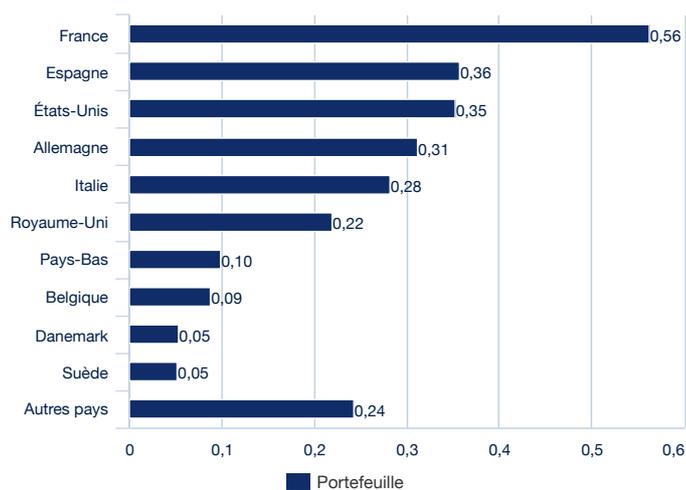
## Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En points de sensibilité



## Répartition par pays (Source : Amundi)

En points de sensibilité



## Principaux émetteurs obligations (Source : Amundi)

| Émetteur                       | % d'actif     |
|--------------------------------|---------------|
| CREDIT AGRICOLE SA             | 2,52%         |
| GENERAL MOTORS FINANCIAL CO IN | 2,47%         |
| BANCO SANTANDER SA             | 2,33%         |
| INTESA SANPAOLO SPA            | 2,26%         |
| HSBC HOLDINGS PLC              | 2,20%         |
| BANCO DE SABADELL SA           | 2,04%         |
| AUTOSTRADA PER L ITALIA SPA    | 1,94%         |
| SOCIETE GENERALE SA            | 1,92%         |
| BNP PARIBAS SA                 | 1,76%         |
| ELECTRICITE DE FRANCE SA       | 1,53%         |
| <b>Total</b>                   | <b>20,97%</b> |

## OBLIGATAIRE ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Forme juridique   | FCPE                        |
| Droit applicable  | de droit français           |
| Société de gestion  | Amundi Asset Management     |
| Dépositaire   | CACEIS Bank                 |
| Date de création de la classe                                     | 06/01/2014                  |
| Devise de référence de la classe                                  | EUR                         |
| Affectation des sommes distribuables                              | Capitalisation              |
| Périodicité de calcul de la VL                                    | Quotidienne                 |
| Frais de gestion directs annuels maximum                          | 0,10% TTC                   |
| Commission de surperformance                                      | Non                         |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,86%                       |
| Durée minimum d'investissement recommandée                        | 5 ans                       |
| Classification AMF  | FCPE Oblig. & créances Euro |
| Code AMF  | 990000110679                |
| Nom du fonds maître   | AMUNDI OBLIGATERME 2028     |

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Épargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Épargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Épargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.